

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)

Les documents Organismes habilités à dispenser les formations Échafaudages de pied et Échafaudages roulants mis à jour sont disponibles sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>
Positiv' Formation est titulaire d'une habilitation « Échafaudage de pied »
n°H34743/2019/Echafaudage de pied - R408-1/O/13 délivrée par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS

Objectifs

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêt é du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage (2) d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Public Visé

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêt é du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Pré Requis

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou aide au montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser la langue française, parlée et écrite, les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

Objectifs pédagogiques

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Méthodes et moyens pédagogiques

Pédagogie : en salle, exposés, travail en groupe, cas concrets.

Applications pratiques sur chantier école. Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique. La partie théorique représente 30 à 50 % du temps total de la formation. La partie pratique représente 50 à 70 % du temps total de la formation et est réalisée sur la plateforme pédagogique.

Matériel utilisé : 1 échafaudage (préfabriqué à cadre ou préfabriqué multidirectionnel) – 1 extractomètre

Parcours pédagogique

LES ENJEUX DE LA PREVENTION

LES RÔLES ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS

LA PREVENTION DES RISQUES

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer-rendre compte

LES DIFFERENTS TYPES D'ECHAFAUDAGES ET LEUR DOMAINE D'UTILISATION

L'EXPLOITATION DE LA NOTICE DU FABRICANT

LE CADRE REGLEMENTAIRE DES VERIFICATIONS DES ECHAFAUDAGES ET LES

RESPONSABILITES QUI EN DECOULENT

L'EXAMEN D'ADEQUATION

L'EXAMEN DE MONTAGE ET D'INSTALLATION DE L'ECHAFAUDAGE ET/OU

RECEPTIONNER L'ECHAFAUDAGE AVANT UTILISATION

L'EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION (APPROFONDI LE CAS ECHEANT) DE

L'ECHAFAUDAGE ET/OU ASSURER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES

LE COMPTE RENDU/PROCES-VERBAL DE RECEPTION

LES REGLES D'UTILISATION D'UN ECHAFAUDAGE FIXE EN SECURITE



Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur certifié "Formateur Échafaudages de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS".

Méthodes et modalités d'évaluation

Les évaluations sont effectuées en continu pendant toute la durée de la formation. Questionnement oraux, questionnaire à choix multiples, observation pendant la partie pratique avec grille d'évaluation pratique et utilisation de l'outil TUTOPREV BTP. A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (évaluation des connaissances et savoir-faire selon les grilles conformes au document de référence l'AMRP/INRS), l'organisme de formation leur délivre un certificat et une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com



Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

3 minimum - 10 maximum